



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/2007/5
3 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE LA COOPÉRATION
ET DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Deuxième session
Genève, 5-7 décembre 2007
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'ENTREPRENARIAT
ET AU DÉVELOPPEMENT DES PME

Rapport de la Conférence internationale sur le thème «Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat
et encourager le développement des entreprises: moyens d'action envisageables»

Note du secrétariat

Résumé

La Conférence internationale a examiné les obstacles administratifs à la création d'entreprises et à leur activité, ainsi que les mesures prises par les pouvoirs publics pour réduire ces obstacles (par. 4 à 7), les changements apportés à la réglementation, qui font que les régimes fiscaux favorisent davantage l'entrepreneuriat et facilitent l'accès des PME au financement (par. 8 à 10), les obstacles à l'expansion des PME à l'étranger (par. 11 et 12) et les moyens de lutter contre la corruption qui freine le développement des entreprises (par. 13 à 15). Elle a également établi des conclusions et recommandations et fait un certain nombre de propositions concernant l'orientation future des travaux de la CEE (par. 16 à 37).

I. PARTICIPATION

1. La Conférence internationale a réuni 62 représentants de gouvernements, de sociétés privées, d'associations professionnelles et d'universités venus de 21 États membres de la CEE. Étaient également présents des représentants de la Communauté économique eurasienne, de la Commission européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

II. OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Andrey Vasilyev, Directeur de la Division de la coopération et de l'intégration économiques de la CEE, a ouvert la Conférence internationale. Il a souhaité la bienvenue aux participants et attiré l'attention sur les principales questions à examiner: obstacles administratifs auxquels étaient confrontées les jeunes entreprises, en particulier des procédures d'enregistrement longues et contraignantes; contrôle étatique tatillon des activités des entreprises et corruption associée; lourdeur de la fiscalité; et accès inadéquat des entreprises au financement extérieur. Il a invité la Conférence à considérer les mesures qui pourraient être recommandées aux gouvernements pour réduire ces obstacles.

III. RÉSUMÉ DES DÉBATS

3. Les participants ont examiné les principaux moteurs de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises, en insistant tout particulièrement sur les pays en phase de rattrapage de la région¹, y compris les pays en transition. Ils ont déterminé les obstacles à l'entrepreneuriat dans ces pays et examiné les moyens d'y remédier. Les discussions ont en particulier porté sur les obstacles administratifs à l'enregistrement et à l'activité des entreprises et sur la corruption qui pouvait en découler. Par ailleurs, le poids des procédures fiscales et les taux d'imposition élevés appliqués aux PME ont été évoqués comme d'importants obstacles au développement des entreprises. La Conférence a examiné les moyens de faciliter l'accès des PME au financement, et une séance spéciale a été consacrée aux obstacles à l'expansion internationale des entreprises. La table ronde qui a suivi a été axée sur un échange d'expériences et de bonnes pratiques nationales en matière de lutte contre la corruption. La dernière partie de la Conférence a porté sur les mesures qui permettraient d'atténuer les obstacles au développement des entreprises et de faciliter la coopération à cette fin entre les gouvernements, le secteur privé et le public. Il en a résulté des recommandations adressées aux pouvoirs publics nationaux et locaux.

4. Les échanges de vues ont confirmé que les obstacles au développement des entreprises dans la région étaient similaires dans tous les groupes de pays: obstacles administratifs à l'enregistrement et à l'activité des entreprises, difficultés d'accès au financement pour les

¹ L'expression «pays en phase de rattrapage» englobe le groupe des 10 nouveaux États membres de l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), les pays d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie) ainsi que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine).

entrepreneurs manquant d'expérience et ne pouvant présenter des garanties acceptables pour les prêteurs, taux d'intérêt et d'imposition élevés, manque de compétences entrepreneuriales au sein de la population. Les participants ont par ailleurs souligné l'importance d'obstacles psychologiques et culturels à l'entrepreneuriat, en particulier la peur de l'échec et une attitude négative à l'égard des entrepreneurs potentiels et de ceux qui avaient échoué, en particulier les jeunes et les femmes. S'agissant en particulier des femmes entrepreneurs, il a été noté que dans certains pays de la région elles se heurtaient à des difficultés supplémentaires – impossibilité d'établir des réseaux commerciaux, poids du concept de famille traditionnelle élargie, difficultés liées à la mobilisation de fonds pour leur entreprise (les femmes n'étant pas propriétaires de biens pouvant servir de garanties).

5. Les intervenants ont noté que des progrès appréciables avaient été faits pour réduire les obstacles juridiques et alléger des procédures administratives pesantes concernant l'enregistrement et l'activité des entreprises dans les pays en phase de rattrapage. La révision de la législation était souvent la première étape. Ainsi, en République de Moldova, le Gouvernement, en coopération avec le secteur privé, avait examiné pas moins de 1 000 lois et réglementations pertinentes, en avait abrogé 100 et en avait révisé 200 afin de les rendre plus favorables à l'entrepreneuriat. Dans toute la région, la simplification des procédures de création d'entreprises, l'utilisation d'un «guichet unique», y compris au niveau régional, la privatisation des services notariaux, la libéralisation du système d'octroi de licences ainsi que l'enregistrement en ligne des entreprises étaient autant de facteurs contribuant à accélérer et à rendre moins coûteuse la procédure d'établissement d'une entreprise. Les participants ont confirmé que la réduction du nombre d'inspections et la simplification des procédures correspondantes étaient deux éléments essentiels à la bonne activité des entreprises.

6. Il n'en reste pas moins que les obstacles administratifs au développement des entreprises perdurent. Dans la République du Bélarus, par exemple, le nombre de procédures concernant la création d'entreprises et leur activité s'élève au moins à 1 500 aux niveaux national et régional. Dans certains cas, c'est non pas la création d'une entreprise, mais sa sortie du marché pour cause de faillite qui se traduit par des coûts supplémentaires et de longs délais pour les entrepreneurs (jusqu'à quatre ans au Kirghizstan). La technique du «guichet unique» (registres de crédit), regroupant toutes les informations relatives aux obligations financières des entreprises, serait utile pour remédier à cet état de fait.

7. Dans une certaine mesure, la réduction des obstacles administratifs dépend des ressources dont disposent les administrations publiques chargées du développement des entreprises. Il a été souligné que des modifications incohérentes et imprévisibles apportées aux lois et aux réglementations pertinentes représentaient un important facteur de risque pour les entreprises. Pour être propices à la création d'entreprises et à leur activité, les lois et les réglementations doivent être élaborées dans le cadre d'une collaboration entre les autorités, les associations d'entrepreneurs et les organismes de promotion des PME. Le principe «penser aux petits d'abord» devrait être adopté de façon que les nouvelles réglementations aient un impact positif sur les PME.

8. La Conférence a noté que les gouvernements des pays en phase de rattrapage de la région s'étaient récemment efforcés d'abaisser les taux d'imposition et de simplifier les régimes fiscaux. Selon le PNUD, par exemple dans la République du Bélarus, l'introduction du crédit d'impôt pour les PME avait généralement incité les petites entreprises et les entrepreneurs

individuels à sortir de l'économie souterraine; cette initiative avait également eu un effet fiscal bénéfique. Toutefois, dans de nombreux pays de la région, l'administration fiscale et le poids de l'impôt faisaient toujours considérablement obstacle à l'entrepreneuriat, et ce au profit de l'économie souterraine. Les participants ont souligné que pour rendre les régimes fiscaux propices à l'entrepreneuriat, il faudrait procéder à une évaluation systématique de leur impact sur les entreprises dans le cadre d'enquêtes auprès de celles-ci et obtenir des informations en retour de la part des PME et des entrepreneurs individuels. Un certain nombre d'exemples présentés à la Conférence ont démontré l'importance d'un dialogue à cet égard entre les services gouvernementaux et les entrepreneurs.

9. Plusieurs intervenants ont relevé l'intérêt croissant des banques commerciales pour le financement des PME dans les pays en phase de rattrapage. Dans la Fédération de Russie, la presque totalité des 600 établissements bancaires existants, y compris les établissements régionaux, disposaient de programmes spéciaux pour les PME. Cependant, la part des petites et moyennes entreprises dans le total des prêts bancaires restait faible, souvent pas plus de 10 %. Pour remédier à cette situation, les gouvernements investissaient dans le renforcement des capacités – par exemple, services consultatifs, incubateurs d'entreprises et centres de formation, afin d'éveiller l'intérêt des investisseurs et d'encourager la demande de services financiers de la part d'entrepreneurs. Des fonds de capital-risque et des garanties de prêt étaient particulièrement utiles au niveau régional.

10. Les réseaux d'investisseurs providentiels qui apparaissaient dans les pays en phase de rattrapage avaient besoin du soutien d'associations de PME et d'organismes publics spécialisés. Une formation devrait être fournie aux investisseurs potentiels pour les aider à réduire au minimum leurs pertes et à accroître le rendement de leurs investissements. Bien que les systèmes de certification pour les investisseurs providentiels diffèrent selon les pays, leur adoption dans les pays en phase de rattrapage pourrait contribuer à réduire les risques liés aux investissements dans les jeunes entreprises. L'expérience de l'Italie montrait qu'un financement public utilisé pour cofinancer de nouvelles entreprises pouvait favoriser le développement d'entreprises dans les secteurs de haute technologie. La clef du succès consistait à associer capitaux publics de démarrage et contributions d'investisseurs privés.

11. Des études menées par des organisations internationales, notamment l'OCDE, montraient que les PME étaient sous-représentées dans le secteur internationalisé de l'économie, en particulier le commerce international. Les participants à la Conférence ont examiné les obstacles à l'expansion des entreprises à l'étranger, parmi lesquels un accès insuffisant au financement et un manque d'information relative aux marchés (obstacles internes aux entreprises), des réglementations nationales (pays d'origine et pays d'accueil) peu favorables à l'exportation, à l'importation et à l'investissement, ainsi que l'absence d'incitations de la part des gouvernements (obstacles extérieurs aux entreprises). Dans la région, les réglementations, dont les négociants étrangers devaient tenir compte, étaient complexes et changeaient fréquemment. L'expérience du Royaume-Uni attestait toutefois que la simplification des réglementations et la communication d'informations exhaustives en ligne par l'intermédiaire d'un «guichet unique» permettaient d'économiser jusqu'à 20 % du temps investi par une entreprise dans l'examen et le respect des réglementations.

12. Les participants ont souligné l'importance de la communication entre les entreprises et les décideurs lors de l'élaboration ou de la modification des réglementations sur le commerce international et l'investissement, et dans le cadre des négociations sur la réduction des obstacles

au commerce. La coopération entre les secteurs public et privé pouvait être particulièrement utile pour faciliter la participation des PME aux chaînes de valeur internationales. Les gouvernements pouvaient aider les participants potentiels en leur fournissant des informations sur les réseaux existants, leur capacité d'innovation et leur capacité technologique ainsi que sur les mesures de protection des droits de propriété intellectuelle en vigueur, en particulier le brevetage international. Ils pouvaient aussi encourager des groupements de PME à s'internationaliser.

13. La corruption entravait le développement des entreprises dans de nombreux pays et, en dépit de progrès notables dans les pays en phase de rattrapage, elle demeurait une menace importante, associée au nombre de procédures imposées aux entreprises lors de leur création et au cours de leur activité. Par rapport à leurs homologues du secteur public, les entreprises privées dépensaient en pots de vin un pourcentage supérieur de leurs revenus. Les participants à la table ronde ont noté que les paiements illégaux étaient possibles dans divers secteurs, tels que l'acquisition de terrains de l'État pour la construction, l'octroi de licences d'exportation ou d'importation, la passation de marchés publics, etc.

14. La réforme du système judiciaire était l'un des éléments essentiels de la lutte contre la corruption et elle devait viser à garantir l'indépendance des tribunaux vis-à-vis des autorités gouvernementales, ainsi qu'une rémunération adéquate des juges, ce qui réduirait les incitations à la corruption active. L'expérience de plusieurs nouveaux membres de l'UE montrait que des régimes fiscaux transparents, durables et appliqués de façon universelle (telle la TVA à taux unique) créaient un environnement favorable aux entreprises et réduisaient les possibilités de corruption. Les systèmes en ligne de contact entre agents de l'État et sociétés contribuaient au même objectif. Les participants ont relevé que dans de nombreux pays les taux d'imposition étaient encore trop lourds pour les PME et les entrepreneurs. Les régimes fiscaux devraient encourager les sociétés à payer l'impôt et décourager l'évasion fiscale et la corruption. Le contrôle par le public des organes gouvernementaux responsables des entreprises, la coordination entre les organes compétents, l'obligation de rendre des comptes et la transparence de leurs activités étaient au centre des transformations institutionnelles pouvant réduire les risques de corruption. Les organes consultatifs réunissant des représentants gouvernementaux et d'autres acteurs pouvaient également concourir à cet objectif, notamment pour ce qui était de la mise en œuvre des lois anticorruption.

15. Plusieurs participants ont indiqué que les agents de l'État et les entreprises privées devraient avoir une responsabilité partagée en matière de corruption active et passive. Concernant les entreprises, des codes de conduite et une forte répugnance à l'égard de la corruption active intégrée à la culture d'entreprise pouvaient être d'importants moyens de lutte contre la corruption.

IV. CONCLUSIONS

16. Au cours du débat final de la Conférence internationale, les participants ont examiné des conclusions et des recommandations et ont formulé un certain nombre de propositions quant à l'orientation future des travaux de la CEE dans le domaine du développement des entreprises et de l'entrepreneuriat.

17. Au stade actuel de développement des pays en phase de rattrapage, l'émergence de nouvelles entreprises et les progrès de l'entrepreneuriat encourageaient de plus en plus la compétitivité nationale grâce à une innovation accrue, à la commercialisation de produits et de

services nouveaux et à de meilleures possibilités d'emploi. L'expérience des pays développés à économie de marché et des pays en phase de rattrapage montrait que les principales conditions préalables à un développement sans entraves des entreprises étaient les suivantes:

a) Des conditions générales propices à l'économie de marché, la volonté politique des pouvoirs publics de promouvoir l'entrepreneuriat, l'état de droit en général, la stabilité des droits de propriété et des politiques anticorruption cohérentes, en particulier; un régime fiscal et une réglementation du marché du travail favorables aux entreprises;

b) Des conditions réglementaires et institutionnelles favorables régissant le développement des entreprises, notamment l'entrée et la sortie, ainsi que l'activité et la concurrence;

c) Une forte capacité des entreprises innovantes de transformer les résultats de la R-D en produits commerciaux;

d) Un bon fonctionnement des marchés financiers et un accès aisé des entrepreneurs au financement nécessaire pour créer et faire vivre une entreprise;

e) Une éducation et une formation adéquates, y compris des possibilités de formation pour les entrepreneurs actuels et potentiels;

f) Une attitude positive vis-à-vis de l'entrepreneuriat dans la société, y compris à l'égard des femmes et des jeunes entrepreneurs;

g) Des conditions appropriées pour une expansion des entreprises au-delà des frontières.

18. Des enquêtes internationales montraient qu'une gouvernance inefficace (bureaucratie et corruption), la fiscalité (réglementation et taux d'imposition), un accès inadéquat au financement et des pénuries de compétences comptaient parmi les principaux obstacles au développement des entreprises. Parallèlement, le manque de liquidités général, une information insuffisante sur les débouchés commerciaux et les marchés étrangers, ainsi que l'absence de communication avec des clients étrangers potentiels entravaient sérieusement l'expansion des PME sur les marchés internationaux. Les gouvernements des pays en phase de rattrapage avaient conçu des politiques visant à faciliter la création d'entreprises et leur activité en allégeant leur charge fiscale, en améliorant leur accès au financement et en encourageant leurs activités internationales.

19. Ces dernières années, les pays en phase de rattrapage de la région avaient fait des progrès en simplifiant et en allégeant les procédures liées à la création d'entreprises, ce qui avait manifestement permis de réduire le nombre de jours requis pour créer une société. Il en allait de même pour les coûts liés au lancement d'une entreprise, y compris le capital minimal requis. Il était important de noter que plusieurs gouvernements avaient simplifié le système de contrôle des entreprises en activité. Parallèlement, les procédures administratives associées à l'établissement d'une entreprise dans les pays en phase de rattrapage restaient nombreuses et complexes. Le temps nécessaire aux entrepreneurs pour se conformer à ces procédures et les coûts correspondants étaient généralement plus élevés que dans les pays développés à économie de marché.

20. Les pays en phase de rattrapage de la région s'étaient efforcés de simplifier leur régime fiscal et de réduire le nombre d'impôts et la charge fiscale effective des PME. Selon les enquêtes réalisées, cette charge semblait avoir sensiblement diminué dans les nouveaux États membres de l'UE, tandis que la situation était plus hétérogène dans les autres pays en phase de rattrapage.

21. L'accès des jeunes entreprises et des PME aux sources extérieures de financement dans les pays en phase de rattrapage de la région était devenu plus facile. Cela étant, la question demeurait préoccupante pour les entrepreneurs des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est.

22. Depuis peu dans la région, les gouvernements s'employaient, en coopération avec le secteur privé, à renforcer la gouvernance publique et à réduire la dimension de la corruption associée aux activités commerciales et l'importance de l'économie souterraine. Cela passait actuellement par la réforme des systèmes judiciaires et du régime fiscal, l'établissement d'organes consultatifs public-privé de lutte contre la corruption et le renforcement de la responsabilisation des fonctionnaires. Bien que limitées, les données disponibles attestaient que l'impression de corruption dans les pays en phase de rattrapage était moindre, les progrès dans ce domaine étant particulièrement tangibles dans les nouveaux États membres de l'UE.

23. La proportion d'entreprises dirigées par des femmes dans les pays en phase de rattrapage avait récemment augmenté, mais des obstacles sexistes continuaient d'entraver l'accès des femmes entrepreneurs aux ressources, et plus particulièrement au financement.

24. Pour assurer le développement des entreprises, il était essentiel qu'il y ait une coopération étroite entre les principaux acteurs, à savoir les pouvoirs publics nationaux et locaux, les entrepreneurs actuels et potentiels, les associations d'entreprises et les centres de formation destinée aux entrepreneurs. En coopérant avec les partenaires intéressés, les gouvernements obtenaient une information essentielle en retour, qui les aidait à créer un environnement réglementaire et institutionnel à même de promouvoir l'entreprenariat et, partant, encourageant le changement technologique et le développement économique local.

V. RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX POUVOIRS PUBLICS NATIONAUX ET LOCAUX

25. Mettre en œuvre de façon systématique des mesures visant à faciliter la création d'entreprises, en tenant compte à cette fin des recommandations de la Banque mondiale et de la Commission européenne, en particulier: avoir recours au «guichet unique» pour l'enregistrement des jeunes entreprises, utiliser des formulaires types, permettre l'enregistrement en ligne, introduire la règle «qui ne dit mot consent» et veiller à ce que les coûts administratifs d'enregistrement restent faibles.

26. Simplifier les procédures régissant les entreprises en activité, en particulier réduire le nombre de permis et de licences requis et accroître leur durée de validité, améliorer la coordination entre les divers organismes de supervision et réduire le nombre total d'inspections auxquelles sont soumises les entreprises.

27. Continuer d'aligner la politique fiscale sur les besoins des entreprises, en particulier des PME, et notamment, simplifier les procédures en la matière, réduire le nombre d'impôts et améliorer l'administration fiscale des entreprises. Le cas échéant, notamment en ce qui concerne les PME innovantes, envisager des mesures ciblées d'incitation fiscale.

28. En consultation avec les établissements bancaires, concevoir des mesures facilitant l'accès des PME au financement bancaire, en particulier des programmes de crédits spéciaux pour un financement à long terme de l'investissement, y compris des délais de grâce plus longs, des garanties de prêt fournies par l'intermédiaire de programmes public-privé ciblant les PME, et des règles plus favorables pour l'acceptation de garanties. S'appuyer sur l'assistance disponible auprès d'institutions financières internationales, mettre au point d'autres formes de financement pour les jeunes entreprises et les PME, en particulier un financement par des fonds public-privé spécialisés, le crédit-bail, le microfinancement, etc. Soutenir la «volonté d'investissement» des entreprises par le biais d'activités de formation et d'autres initiatives de sensibilisation qui permettent de renforcer leur capacité d'attirer un financement.

29. Mettre en œuvre des mesures systémiques visant à améliorer la gouvernance publique ainsi qu'à réduire la corruption et les versements non officiels par les entreprises. Une indépendance accrue des juges, l'application de règles fiscales pénalisant les paiements illicites, la mise en place d'organes consultatifs public-privé de lutte contre la corruption et le renforcement de l'obligation de rendre des comptes pour les fonctionnaires devraient servir les intérêts des nouveaux entrepreneurs et être utiles à l'activité des entreprises. Encourager les chefs d'entreprise à adopter et à appliquer les 10 principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies.

30. Pour réduire les obstacles à l'expansion des PME à l'étranger, conformément aux recommandations de l'OCDE, créer des mécanismes facilitant la participation des PME à l'élaboration des politiques commerciales, aider les entreprises exportatrices à comprendre l'environnement commercial des pays d'accueil et concevoir des programmes pour aider les entreprises à surmonter les obstacles au commerce.

31. S'attaquer aux obstacles culturels à la croissance des entreprises par une série de mesures visant à encourager et à stimuler l'esprit d'entreprise, en particulier parmi les jeunes, et à aider ceux-ci à apprécier les possibilités offertes par l'entrepreneuriat.

32. S'efforcer de remédier à la sous-représentation dans l'économie d'entreprise de certains groupes, en particulier les femmes et les minorités ethniques. Les politiques relatives au développement des entreprises devraient tenir compte des questions de parité.

33. Recueillir et diffuser une information sur les bonnes pratiques permettant de réduire les obstacles à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises dans les pays développés à économie de marché et dans les pays en phase de rattrapage; sur cette base et en collaboration avec les sociétés privées et les associations d'entrepreneurs intéressées, les pouvoirs publics locaux devraient organiser des cours de formation destinés aux fonctionnaires, aux directeurs d'entreprise et aux entrepreneurs potentiels.

34. Recourir à la coopération entre secteur public et secteur privé pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement des entreprises aux niveaux national et local. Faciliter la participation des PME aux consultations entre les deux secteurs sur ce sujet et tenir compte de

leurs besoins particuliers. En coopération avec les associations d'entrepreneurs, instituer des mécanismes pour le suivi de la mise en œuvre des politiques de développement des entreprises.

35. Pour l'élaboration d'une politique et d'une législation favorables au développement des entreprises, adopter le principe «Commencer par voir petit» afin que l'impact de ces instruments sur les PME soit pris en compte en amont lors de la prise de décisions.

36. La Conférence internationale a invité le secrétariat de la CEE à résumer le plus rapidement possible, dans les trois langues de travail de la CEE, les bonnes pratiques exposées et examinées ainsi que les recommandations formulées, et à distribuer les documents issus de la Conférence aux gouvernements membres, au secteur privé et aux établissements universitaires intéressés.

37. La Conférence internationale a recommandé à la CEE d'axer ses futurs travaux relatifs au développement des entreprises et de l'entrepreneuriat sur les aspects suivants:

a) Appui des gouvernements aux jeunes entreprises et aux PME innovantes; analyse et diffusion des bonnes pratiques en vue de créer un environnement favorable aux groupements d'entreprises, à la sous-traitance et à la participation des PME aux chaînes internationales de valeur;

b) Moyens de faciliter l'accès des PME innovantes au financement, y compris dans le cadre de fonds de capital-risque et de fonds de garantie;

c) Coopération entre secteur public et secteur privé pour la promotion de l'expansion des PME au-delà des frontières.
